



---

## Écrits et écritures dans le monde cistercien. Pratiques et gestion de l'écrit monastique (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)

Marlène Hélias-Baron

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/12025>

DOI : 10.4000/cem.12025

ISSN : 1954-3093

### Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

### Édition imprimée

Pagination : 357-368

ISSN : 1623-5770

### Référence électronique

Marlène Hélias-Baron, « Écrits et écritures dans le monde cistercien. Pratiques et gestion de l'écrit monastique (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 15 | 2011, mis en ligne le 24 août 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/12025> ; DOI : 10.4000/cem.12025

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# Écrits et écritures dans le monde cistercien. Pratiques et gestion de l'écrit monastique (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)

Marlène Hélias-Baron

---

- 1 Alors que les études sur les abbayes cisterciennes se focalisent volontiers sur les institutions – les fondations monastiques et les branches, le gouvernement de l'ordre et le fonctionnement des chapitres généraux<sup>1</sup> –, l'art, l'architecture ou l'archéologie, voire sur l'économie – granges, espaces cultivés, élevage, industrie<sup>2</sup> –, mon projet – en lien avec les CBMA – porte sur les pratiques et la gestion de l'écrit dans les monastères cisterciens, c'est-à-dire non seulement sur leur documentation quotidienne, mais aussi sur les manuscrits produits à la même époque dans leurs *scriptoria*<sup>3</sup>. En effet, pour comprendre les manières de rédiger les actes puis le fonctionnement des archives, les manières d'écrire les livres et les classements contemporains des bibliothèques doivent être pris en compte<sup>4</sup>. Ainsi, contrairement à la tradition historiographique, livres et documents ne seront pas séparés, d'autant que leur rédaction se fait souvent au même moment<sup>5</sup>. La différenciation entre archives et bibliothèques est relativement récente ; elle n'apparaît qu'à partir des années 1830. L'étanchéité actuelle entre les univers professionnels des archivistes et des bibliothécaires est source d'anachronisme<sup>6</sup>.
- 2 Ma recherche a pour objectif de rapprocher ces domaines habituellement explorés séparément, mais fondés sur un même matériau : l'écriture, fondement de la constitution des communautés médiévales et de la *memoria* monastique<sup>7</sup>. L'historiographie récente encourage à prendre une telle initiative. Sortant de son objet initial, la jeune école diplomatique française s'emploie à élargir son champ d'investigation<sup>8</sup>. Elle n'est plus seulement une simple science auxiliaire de l'histoire, mais se transforme en une école historique à part entière. Elle tend, notamment, à explorer l'ensemble du monde de l'écrit et pas seulement les actes de la pratique. Un exemple parmi d'autres de ce dynamisme : les travaux de Pierre Chastang sur les rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc<sup>9</sup>. Actuellement, les « diplomatistes » s'intéressent à l'archéologie du texte médiéval et à son renouvellement ; en cela, ils sont influencés par les travaux des anthropologues

britanniques sur la *literacy* et l'oralité, grâce à l'arrivée en France du livre de Michael Clanchy, *From memory to written record*<sup>10</sup>. Dans le même temps, Paul Bertrand renouvelle en profondeur le questionnement des actes en s'arrêtant sur des détails a priori insignifiants, mais qui éclairent les habitudes scripturaires ou archivistiques des hommes du Moyen Âge<sup>11</sup>. Laurent Morelle, de son côté, met en évidence les pratiques sociales des écrits diplomatiques<sup>12</sup>.

- 3 Parallèlement au renouveau des études diplomatiques, s'observe un véritable retour aux sources et les historiens médiévistes de tous les horizons se penchent sur cette question. Joseph Morsel, notamment, interroge les écrits médiévaux, si divers et si mouvants ; il rappelle que les documents, aujourd'hui à la disposition des chercheurs, sont le résultat d'une sélection, d'un filtrage opéré depuis l'époque médiévale sur « la base d'enjeux pratiques et de représentations sociales »<sup>13</sup>. Pour lui, les fameuses « sources disponibles » sont à la fois des objets produits par un milieu donné et des archives, c'est-à-dire des documents conservés à travers les aléas historiques<sup>14</sup>. Un travail sur la sédimentation documentaire s'impose donc.
- 4 C'est au travers des questionnements de cette « nouvelle diplomatie », que j'étudierai non seulement les chartiers et les documents qu'ils contiennent encore – actes, pancartes ou cartulaires, mais aussi les bibliothèques (manuscrits et inventaires). Dans ces conditions, l'écrit diplomatique cistercien ne doit pas être négligé, puisqu'à travers ses pratiques, peuvent être appréhendées les habitudes culturelles des moines cisterciens et de la société dans laquelle ils s'insèrent et avec laquelle ils ont des contacts constants<sup>15</sup>.

## Le monde cistercien : le choix d'un sujet d'étude

- 5 L'ordre cistercien. Un choix raisonné pour une étude complexe<sup>16</sup>. Les études cisterciennes ont depuis plusieurs années été profondément renouvelées. Le chantier avait été ouvert par Louis Lekai en 1977<sup>17</sup>. Il proposait alors d'étudier la réalité de l'ordre cistercien et de mesurer l'écart entre les idéaux primitifs et les réalisations ultérieures en (ré)interprétant les documents des origines. Dans cette perspective, Jean-Baptiste Auberger s'est lancé dans la redécouverte des idéaux à partir des textes originels, c'est-à-dire des différentes versions de la charte de charité et des exordes<sup>18</sup>. La célébration du millième anniversaire de la fondation de Cîteaux a été l'occasion de réfléchir non seulement à l'unanimité affichée, mais aussi aux divergences qui se manifestent entre les différents monastères implantés dans l'Europe chrétienne, de l'Angleterre à la Terre sainte, de l'Espagne à la Scandinavie<sup>19</sup>. Plus radicalement, Constance Berman a remis en cause la notion même d'« ordre cistercien », du moins pour la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Très critiquée pour ses défauts, son étude s'arrête sur des aspérités peu explorées, engendrées notamment par l'affiliation d'établissements préexistants, voire de congrégations entières, comme par exemple celle de Savigny en 1147, qui introduisent des éléments dissonants dans le principe d'unanimité ; elle s'intéresse ensuite au processus de création de l'ordre sous l'influence d'une dynamique collective et enfin à la difficile interprétation des témoignages écrits souvent postérieurs de plusieurs années aux événements<sup>21</sup>. À la suite de cette recherche, de nouveaux travaux ont été entrepris, vivifiés par la polémique sur les origines de l'ordre<sup>22</sup>.
- 6 La mise en réseau des monastères se fait progressivement et se manifeste à travers l'élaboration et la transmission d'une mémoire et d'une culture communes, par exemple

au niveau des bibliothèques comme l'ont remarqué Thomas Falmagne, Donatella Frioli ou Dominique Stutzmann<sup>23</sup>. Mon projet se situe au cœur de ces enjeux.

## Le choix d'un espace géographique : Bourgogne, Champagne et Lorraine

- 7 À partir des quatre premières filles de Cîteaux, fondements de ma thèse, le champ d'investigation se concentre sur le nord-est de la France, c'est-à-dire sur les deux Bourgognes, la Champagne et la Lorraine. Si les abbayes de cet espace géographique ont fait l'objet de nombreuses monographies, peu de place a été réservée à l'examen systématique de l'écrit à travers un réseau de plusieurs monastères<sup>24</sup>.
- 8 Au-delà des abbayes de cette zone fondatrice, à travers des sondages ciblés dans les monastères des lignées claravallienne et morimondaise, la diffusion et la transmission de modèles culturels seront étudiées dans un espace élargi au nord du royaume de France, c'est-à-dire de la Lorraine à la Normandie. Il faudra déterminer s'il existe des pratiques de l'écrit spécifique à l'ordre cistercien ou interne à chaque branche ; puis saisir si les habitudes documentaires et livresques des moines blancs subissent des influences régionales ou locales ; et, enfin, savoir si ces usages sont propres à chacun des monastères. Ainsi, l'objectif est de partir du général pour atteindre le particulier. Les abbayes cisterciennes de Reigny et de Vaultisant (Yonne) serviront de laboratoire pour discerner les processus culturels au sein d'un établissement sur le temps long (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). L'existence d'un atelier d'écriture et d'habitudes culturelles communes au sein de ce *scriptorium* pourra probablement être mise en évidence. Le problème dans le cas de Reigny est la disparition presque complète de la bibliothèque<sup>25</sup>, à l'exception d'un manuscrit, conservé à Copenhague, copié en deux fois aux XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et de quelques vestiges épars<sup>26</sup>. Concernant la bibliothèque médiévale de Vaultisant, dont le premier catalogue date du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>, la moisson est plus riche comme on peut le constater avec les travaux en cours de François Bougard et de Pierre Petitmengin<sup>28</sup>.

## Choix de la période : les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (1098-1342)

- 9 Le XII<sup>e</sup> siècle, époque des pionniers, a inspiré davantage les historiens que les siècles ultérieurs. La mort de Bernard en 1153 forme une borne, trop peu franchie sinon pour clore rapidement le premier siècle d'existence de l'ordre et pour déplorer son déclin ultérieur. Pourtant, ce siècle sera le point de départ de mon étude. C'est en effet l'époque où la masse des écrits devient considérable, notamment en ce qui concerne les actes de la pratique : chartes, pancartes et cartulaires<sup>29</sup>. Ces derniers « monuments » constituent un objet privilégié de la nouvelle diplomatique : ils sont devenus un sujet d'étude historique à part entière<sup>30</sup>. Si l'intérêt que les médiévistes portent aux cartulaires n'est pas nouveau, comme le prouvent les nombreuses éditions et les travaux sur l'économie et la société à partir des actes consignés dans ces « recueils », leur regard sur eux s'est progressivement modifié. C'est à présent leur confection et leurs objectifs qui sont pris en compte. La matérialité du cartulaire est soulignée : c'est un codex qui rassemble de manière consciente et raisonnée des documents selon une organisation propre à la communauté commanditaire ou selon la volonté du « cartulariste ». Les buts sont divers : *memoria* monastique, défense du patrimoine contre des intrusions ou constitution d'un dossier en

vue d'obtenir des privilèges de la curie romaine ou de chancelleries royales et épiscopales<sup>31</sup>.

- 10 Au-delà, il conviendra de suivre la « révolution de l'écrit », telle qu'elle se manifeste du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, en suivant l'augmentation progressive des actes et leur classement conditionné par la rédaction des cartulaires<sup>32</sup>. Le *terminus ad quem* pourra être le pontificat du pape cistercien Benoît XII (1334-1342).

## Étude de l'écrit dans le monde cistercien

- 11 Les monographies concernant les abbayes bourguignonnes<sup>33</sup>, champenoises et lorraines sont nombreuses et touchent aussi bien les chartriers que les bibliothèques, dont la dilatation témoigne de l'influence grandissante de l'écrit au sein de la société médiévale. Les actes de Clairvaux ont notamment été édités en 2004 par Laurent Veyssière<sup>34</sup> ; ceux de Pontigny sont actuellement en cours d'examen par Jean-Luc Benoît sur les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>35</sup> ; enfin, ceux de Morimond vont être prochainement publiés par Hubert Flammarion<sup>36</sup> ; à la suite de Jean Marilier<sup>37</sup>, Benoît Chauvin a l'intention de livrer à la connaissance des chercheurs l'ensemble des chartes de Cîteaux sur le XII<sup>e</sup> siècle. Leurs bibliothèques respectives ont fait l'objet d'études parallèles, parfois partielles<sup>38</sup>. Un travail complet sur les écritures a notamment été entrepris par Dominique Stutzmann, qui analyse en détail les caractéristiques du *scriptorium* de Fontenay<sup>39</sup>.
- 12 Au-delà de ces travaux et sur un territoire élargi, je souhaite examiner la construction d'une mémoire culturelle commune au sein d'un réseau d'abbayes. Cet examen a débuté lors de ma thèse soutenue en décembre 2005, à travers l'analyse diplomatique non seulement des chartriers et des cartulaires des quatre premières filles de Cîteaux<sup>40</sup> ; mais aussi des fonds de Preuilley, Trois-Fontaines, Saint-Benoît en Woëvre, Villers-Bettnach, Cheminon ou Acey, sans oublier Cluny et Molesme<sup>41</sup>. De cette mise en perspective avait émergé l'idée de pratiques « scripturales » adoptées par les ordres nouveaux, compte tenu des conditions spécifiques de leur émergence.
- 13 À présent, je souhaite d'abord confronter les résultats déjà obtenus à un ensemble géographique plus vaste<sup>42</sup> ; puis amplifier le domaine d'étude en confrontant le monde des archives cisterciennes à celui des bibliothèques.

## L'écrit diplomatique

- 14 Le premier dossier ouvert est celui de l'écrit diplomatique. Depuis la rédaction des chartes et des notices jusqu'à leur conservation dans les archives monastiques, il couvrira à terme l'ensemble de l'espace défini précédemment. Les documents concernés par l'étude sont à la fois les originaux et leurs copies médiévales pour saisir concrètement les pratiques culturelles des monastères. Seront donc passés au crible de la « critique diplomatique » renouvelée les types d'actes suivants :
- d'abord les notices. Ce sont des actes consignants des actions juridiques de faible portée (dons, ventes, échanges)<sup>43</sup>. Ils sont généralement des émanations du *scriptorium* monastique ; parfois ils ne sont pas scellés et sont de ce fait écartés après leur rédaction sur un cartulaire ou une pancarte ;
  - viennent ensuite les chartes, rédigées à la forme directe, généralement placées sous le nom d'une autorité reconnue et scellées<sup>44</sup>. Elles peuvent être originaires de l'atelier d'écriture

des moines comme de la chancellerie de l'auteur. Dans ces conditions, une étude du *dictamen* et de la *scriptio* s'impose pour déterminer qui est le rédacteur : l'auteur ou l'impétrant <sup>45</sup>.

Seront également pris en compte les *vidimus* médiévaux des actes originaux, pour comprendre l'évolution de la pratique de la copie conforme sur les XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (fig. 1) ;

- les pancartes sont généralement des « productions maison », même si certaines émanent des chancelleries épiscopales <sup>46</sup> ;
- les cartulaires, enfin, enregistrent sous des formes diverses la documentation détaillée ci-dessus <sup>47</sup>. Comme les pancartes, ce sont des compilations faites sciemment par des moines, dont les objectifs sont variés et parfois difficiles à cerner.

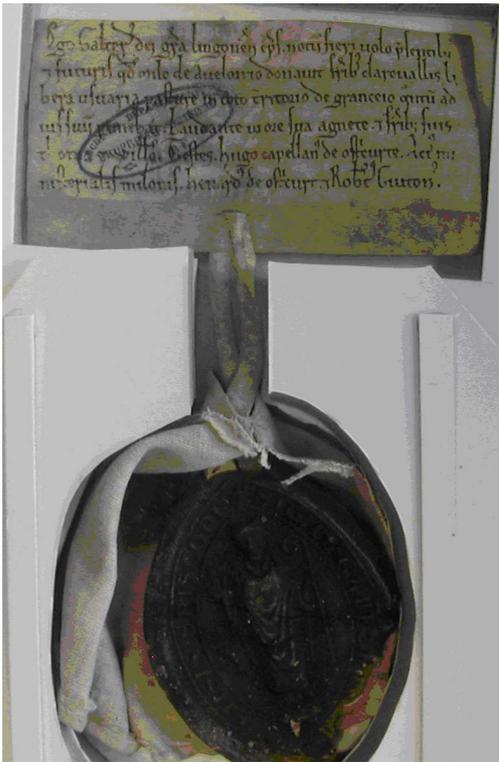


Fig. 1 – Charte délivrée par l'évêque de Langres, Gautier, consignant le don de Milon d'Avalleur <sup>48</sup>, AD Aube, 3 H 687 (cl. M. Hélias-Baron).

- 15 Le cœur de mon projet étant la copie dans les pancartes et les cartulaires, l'examen des notes dorsales des originaux conservés et, s'il y en a, des inventaires d'archives, doit également être envisagé pour comprendre l'activité des différents scribes ou « cartularistes ». Dans ce cadre, je souhaite établir une typologie des pancartes pour le nord du royaume de France en partant de l'exemple cistercien et en élargissant ensuite mon enquête aux autres établissements religieux <sup>49</sup>. Les abbayes cisterciennes sont en effet connues pour leur engouement pour ces documents, même si certains monastères en sont dépourvus : Pontigny ou Reigny et, en général, les monastères du diocèse d'Auxerre. Chaque abbaye ou presque développe ses propres pratiques en matière de pancartes. Celles de La Ferté, éditées en 1953 par Georges Duby <sup>50</sup>, ressemblent à de véritables pré-cartulaires avec leurs titres en rubrique et leur grande qualité esthétique, alors que celles de Clairvaux et de Morimond, toutes scellées, semblent être à la fois des instruments de gestion et des originaux rassemblant des actions juridiques hétéroclites, auparavant non validées. En tout état de cause, ce sont des collections d'actes, sciemment mises au point par les copistes, qui souhaitent disposer immédiatement d'informations sur leur patrimoine, d'où le classement par grange, véritable condensé de la conception

cistercienne de l'espace. Leur disparition au début du XIII<sup>e</sup> siècle semble liée à l'émergence des officialités, à l'apparition des *vidimus* et à la rédaction de plus en plus fréquente de cartulaires (fig. 2).



Fig. 2 – Pancarte de La Ferté, AD Côte-d'Or, H 24, n° 11 (cl. M. Hélias-Baron).

## Les bibliothèques

- 16 Second dossier à traiter conjointement avec le premier : les bibliothèques et les manuscrits cisterciens. Il s'agira d'appréhender la culture écrite des moines blancs en comparant les usages culturels et mémoriels des livres à ceux des actes<sup>51</sup>. Comme la « bibliothéconomie » est un domaine bien connu des historiens, mon projet n'est pas de dresser des inventaires ou un répertoire des bibliothèques cisterciennes<sup>52</sup>, ni même de faire une étude paléographique exhaustive<sup>53</sup>. Un des objectifs de cette étude est en fait de percevoir s'il existe des coïncidences entre les campagnes de réorganisation des bibliothèques et les copies de cartulaires<sup>54</sup>, ces derniers ayant été rédigés sous forme de codex et pouvant cohabiter avec les autres ouvrages. En tant que livres, nombre d'entre eux sont passés dans les collections des manuscrits de différentes bibliothèques, notamment la Bibliothèque nationale.
- 17 À partir de cette étude, il s'agira ensuite de savoir comment et à quels endroits sont rangées les archives et les bibliothèques. Quels sont les types de classements utilisés dans les deux cas ? Comment les moines traitent-ils leurs livres et leurs actes ? En bref, ont-ils plus d'attention pour leurs archives ou pour leur bibliothèque ? L'exemple de l'abbaye de La Ferté, dont les moines ont rédigé les pancartes en même temps qu'ils ont élaboré leur bibliothèque, est éclairant à ce propos<sup>55</sup>.

## Conclusions temporaires

- 18 Ainsi, ce projet scientifique concerne au premier chef le monde cistercien au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, période de naissance et d'essor de l'ordre, même si des *excursus* hors de ces limites chronologiques sont prévues, en particulier pour l'édition des actes de Reigny.
- 19 Si les actes de la pratique restent au cœur de la problématique envisagée, pour l'étude de la *memoria* monastique, des écritures et de la mise en forme des documents – mise en page et codicologie –, ainsi que des pratiques de gestion de l'écrit (rangement et classement), les manuscrits produits à la même époque dans les *scriptoria* monastiques ou venus de l'extérieur doivent également être analysés : pour comprendre le fonctionnement des archives, l'étude des bibliothèques est en effet indispensable.

---

## NOTES

1. J.-B. MAHN, *L'ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (1098-1265)*, Paris, 1945 (2<sup>e</sup> éd., 1982) ; C. BERMAN, *The Cistercian Evolution. The invention of a Religious Order in Twelfth-Century Europe*, Philadelphie, Pennsylvanie, University of Pennsylvania Press, 2000.
2. Par exemple : C. WISSENBERG, *Entre Champagne et Bourgogne. Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux*, Paris, 2007.
3. Voir, notamment, l'école italienne de paléographie, qui s'emploie à étudier les rapports et influences réciproques des écritures de livres et de documents : E. CASAMASSIMA, « *Scrittura documentaria dei "notarii" e scrittura libraria nei secoli X-XIII. Note paleografico* » in *Il notariato nella civiltà toscana. Atti di un convegno (maggio 1981)*, Rome, 1985, p. 63-122 ; L. MIGLIO, « *Criteri di datazione per le corsive librerie italiane dei secoli XIII-XIV. Ovvero riflessioni, osservazioni, suggerimenti sulla lettera mercantesca* », in *Scrittura e civiltà*, 18 (1994), p. 143-157. Les écritures cisterciennes ont intéressé : E. CAU, « *Codici cisterciensi di Rivalta Scrivia (sec. XIII-XIV)* », *Ricerche medievali*, 10-12 (1975-1977), p. 19-29. Dans cette lignée, Dominique Stutzmann a terminé une thèse sur l'ensemble des écrits produits dans le scriptorium de l'abbaye cistercienne de Fontenay.
4. Je pense au répertoire des archives de Cheminon, contemporain de celui de sa bibliothèque, conservés tous deux aux AD Marne, 17 H 1, et étudiés dans A.-M. TURCAN-VERKERK, *Les manuscrits de La Charité, Cheminon et Montier-en-Argonne. Collections cisterciennes et voies de transmission des textes...*, Paris, 2001.
5. M. STEINMANN, « *Aus der Forschung zur gotischen Schrift in den letzten fünfzig Jahren* », *Archiv für Diplomatik*, 50 (2004), p. 399-415 ; M. H. SMITH, « *Les "gothiques documentaires", un carrefour dans l'histoire de l'écriture latine* », *Archiv für Diplomatik*, 50 (2004), p. 417-465 ; É. COTTEREAU, *La copie et les copistes français de manuscrit aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Étude sociologique et codicologique*, thèse de doctorat, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
6. Y. POTIN, « *"J'ai manqué ma vocation, j'aurais dû être archiviste !" Entre archives et bibliothèque, l'itinéraire diplomatique et historique de Léopold Delisle* », in *Léopold Delisle. Colloque de Cerisy-la-Salle (8-10 octobre 2004)*, Saint-Lô, 2007, p. 147-175.

7. P. CHASTANG, « Archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 63/2 (mars-avril 2008), p. 267-268 ; *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé*, Saint-Étienne, 2005.
8. O. GUYOTJEANNIN, « La diplomatique médiévale et l'élargissement de son champ », *Gazette des archives*, 172/1 (1996), p. 12-18 ; P. BERTRAND, « Cartulaires et recueils d'actes : aux avant-postes d'une "nouvelle diplomatique" (espace français, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue Mabillon*, 17 (2006), p. 261-267.
9. P. CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2001.
10. W. J. ONG, *Orality and literacy : the technologizing of the word*, Londres/New York, [1982], 2002 ; J. GOODY, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, 1977 (1<sup>re</sup> éd.) ; M. CLANCHY, *From memory to written record, England 1066-1307*, Oxford/Cambridge, 1979 (1<sup>re</sup> éd.).
11. P. BERTRAND, « De l'art de plier les chartes en quatre : pour une étude des pliages de chartes médiévales à des fins de conservation et de classement », *Gazette du livre médiéval*, 40 (2002), p. 25-35.
12. L. MORELLE, « Mariage et diplomatique : autour de cinq chartes de douaire dans le Laonnois-Soissonnais, 1163-1181 », *BEC*, 146 (1988), p. 225-284 ; ID., « Un "grégorien" au miroir de ses chartes : Geoffroy, évêque d'Amiens (1104-1115) », in *À propos des actes d'évêques. Hommage à Lucie Fossier*, Nancy, 1991, p. 177-218 ; ID., « Moines de Corbie sous influence sandyonienne ? Les préparatifs corbéiens du synode romain de 1065 », in *L'Église de France et la papauté (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Bonn, 1993, p. 197-218 ; ID., « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », in *Regards sur la correspondance de Cicéron à Armand Barbès*, Rouen, 1996, p. 37-57 ; ID., « Les chartes dans la gestion des conflits (France du nord, XI<sup>e</sup>-début du XII<sup>e</sup> siècle) », *BEC*, 155/1 (1997), p. 267-298 ; ID., « Les "actes de précaire", instruments de transferts patrimoniaux (France du nord et de l'est, VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 111 (1999), p. 607-647 ; ID., « Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127) », in *Les moines du Der, 673-1790*, Langres, 2000, p. 211-258 ; ID., « La mise en "œuvre" des actes diplomatiques : l'auctoritas des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », in *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Paris, 2001, p. 73-96 (*Mémoires et documents de l'École des chartes*, 59).
13. J. MORSEL, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini. Travaux et documents de la société d'études médiévales du Québec*, 4 (2000), p. 3-43.
14. J. MORSEL, « Les sources sont-elles "le pain de l'historien" ? », in *Hypothèses 2003. Travaux de l'École doctorale d'histoire*, Paris, 2004, p. 273-286. D'autres historiens se penchent sur la question des rapports entre l'écrit et l'oral : D. LETT, *Un procès de canonisation au Moyen Âge. Essai d'histoire sociale. Nicolas de Tolentino, 1325*, Paris, 2008. Il rappelle, aux pages 260-261, la supériorité de l'oral sur l'écrit dans le droit médiéval. Ce dernier, en effet, « manifeste une nette préférence pour le témoignage oral, pour la voix vive aux dépens de l'écrit et de la voix morte ».
15. L. V. HICKS, *Religious life in Normandy, 1050-1300. Space, gender and social pressure*, Woodbridge, 2007. Les moines bénédictins ou cisterciens, les moniales également, sont insérés, malgré leur idéal de vie, dans un réseau de relations denses que ce soit avec les laïcs habitant à côté des monastères ou avec leur propre famille.
16. Les études cisterciennes sont revivifiées par l'ouverture récente du collège des Bernardins à Paris.
17. L. J. LEKAI, *The Cistercians : ideals and reality*, Kent, 1977 ; K. ELM (éd.), *Die Zisterzienser : Ordensleben zwischen Ideal und Wirklichkeit*, Cologne, 1980.

18. J.-B. AUBERGER, *L'unanimité cistercienne primitive : mythe ou réalité*, Achel, 1986. Les exordes relatent les débuts du « Nouveau monastère », c'est-à-dire de Cîteaux ; la charte de charité règle les relations entre les monastères et à l'intérieur de chaque monastère. Elle stipule que les abbayes nées de Cîteaux doivent observer entre elles charité et unanimité.
19. *Unanimité et diversité cisterciennes : filiations, réseaux, relectures*, Saint-Étienne, 2000.
20. . C. BERMAN, *The cistercian evolution. The invention of a religious order in twelfth-century Europe*, Philadelphie, 2000. Pour elle, le monde cistercien ne serait au départ qu'un regroupement informe d'établissements érémitiques ou monastiques issus du mouvement de réforme de la fin du XI<sup>e</sup> et du début du XII<sup>e</sup> siècle.
21. Je pense aux notices de fondations des abbayes rédigées au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, voire plus tard (La Ferté, Clairvaux, Pontigny, Morimond, Reigny...), mais aussi aux différentes versions de la charte de charité et de l'exorde : J. BERLIOZ, A. PIEBOURG, B. MCGUIRE et M.-G. DUBOIS, *Conrad d'Eberbach. Le Grand exorde de Cîteaux ou récit des débuts de l'Ordre cistercien*, Turnhout, 1998 ; J. LEFEVRE, « Le vrai récit primitif des origines de Cîteaux est-il l'Exordium parvum ? », *Le Moyen Âge*, 61 (1955), p. 79-120 et 329-361.
22. M. CASEY, « Bernard and the crisis at Morimond : did the Order exist in 1124 ? », *Cistercian studies quarterly*, 38/2 (2003), p. 119-175 ; M. PARISSÉ, « La formation de la branche de Morimond », in *Unanimité et diversité cisterciennes...*, op. cit., p. 87-101.
23. T. FALMAGNE, « Le réseau des bibliothèques cisterciennes aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Perspectives et recherches », in *Unanimité et diversité cisterciennes...*, ibid., p. 195-222 ; D. FRIOLI, « Libri e "libreria" nel mondo cisterciense. Un esempio di "concordia discors" ? », in *Libri, documenti, epigrafi medievali : possibilità di studi comparativi*, Spolète, 2002, p. 169-272 ; D. STUTZMANN, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Fontenay (Côte-d'Or). Constitution, gestion, dissolution (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2002 ; ID., *Écrire à Fontenay. Esprit cistercien et pratiques de l'écrit en Bourgogne (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2009.
24. En dehors de cet espace, voir l'ouvrage : E. GOEZ, *Pragmatische Schriftlichkeit und Archivpflege der Zisterzienser. Ordenszentrismus und regionale Vielfalt, namentlich in Franken und Altbayern (1098-1525)*, Münster/Hambourg/Londres, 2003.
25. D. N. BELL, « La bibliothèque de Reigny du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 132 (2000), p. 79-95. L'auteur fonde son étude sur un inventaire effectué à la Révolution (AD Yonne, Q 356).
26. COPENHAGUE, *Kongelige Bibliothek, Thott 1062 4<sup>o</sup>*. Copie de l'Anticlaudianus d'Alain de Lille (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).
27. Le premier catalogue de la bibliothèque de Vauluisant, connu par des copies postérieures, recense 202 manuscrits et 50 manuscrits.
28. F. Bougard et P. Petitmengin sont intervenus à de nombreuses reprises pour présenter la bibliothèque de Vauluisant, comme par exemple lors du séminaire HBA du vendredi 8 février 2008 consacré aux bibliothèques cisterciennes (IRHT).
29. M. T. CLANCHY (*From memory...*, op. cit., p. 44-80) parle de prolifération des documents.
30. O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ, *Les cartulaires*, Paris, 1993 ; O. GUYOTJEANNIN, « La tradition de l'ombre : les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in *Charters, cartularies and archives : the preservation and transmission of documents in the médiéval West*, Toronto, 2002, p. 81-112 ; D. LE BLÉVEC (dir.), *Les cartulaires méridionaux*, Paris, 2006 ; P. CHASTANG, « Archéologie du texte médiéval... », op. cit., p. 256.
31. L. MORELLE, « Moines de Corbie sous influence sandionysienne ?... », op. cit., p. 197-218.
32. Par exemple, à La Ferté, la mise au point des pancartes se fait en même temps que la copie des livres pour la bibliothèque, sous l'abbatiale de Barthélemy. M. PORTELLI, *Le scriptorium de l'abbaye cistercienne de La Ferté-sur-Grosne (Saône-et-Loire)*, mémoire de DEA, Dijon, 1995.

33. Je pense, notamment, aux travaux de recherche en cours des étudiants de master 1 et 2 de l'UMR 5594 Artheis, à savoir : Coraline Rey sur Cîteaux, Mickaël Lauquin et Nicolas Perreaux sur La Bussière.
34. L. VEYSSIÈRE, *Recueil des chartes de Clairvaux au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2004.
35. Jean-Luc Benoit étudie également le chartrier de l'abbaye prémontrée de Dilo (Yonne) sur laquelle il est intervenu le 25 janvier 2011 lors de la 5<sup>e</sup> journée d'études CBMA.
36. H. FLAMMARION, *Les chartes de l'abbaye cistercienne de Morimond au XII<sup>e</sup> siècle*, à paraître dans la collection ARTEM.
37. J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux (1098-1182)*, Rome, 1961.
38. Il ne subsiste pratiquement rien de la « librairie » médiévale de Morimond, à l'exception d'un sacramentaire pontifical conservé à Chalon. Les bibliothèques de La Ferté, Pontigny et Clairvaux ont fait l'objet d'études partielles : M. PORTELLI, *Le scriptorium de l'abbaye cistercienne de La Ferté...*, op. cit. ; A. VERNET (dir.), *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 1 (Catalogues et répertoires), t. 2 (Les manuscrits conservés. 1<sup>re</sup> partie : Manuscrits bibliques, patristiques et théologiques), Paris, 1979 et 1997 ; M. PEYRAFORT-HUIN, avec la collaboration de P. STIRNEMANN et de J.-L. BENOIT, *La bibliothèque médiévale de l'abbaye de Pontigny (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Histoire, inventaires anciens, manuscrits*, Paris, 2001. Au-delà des quatre premières filles de Cîteaux, voir notamment : D. STUTZMANN, *La bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Fontenay (Côte-d'Or) : les marques de provenance, mémoire de DEA*, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; A.-M. TURCAN, « La bibliothèque de l'abbaye de Haute-Fontaine aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : formation et dispersion d'un fonds cistercien », *Recherches augustiniennes*, 25 (1991), p. 223-261 ; Y. ZALUSKA, *L'enluminure et le scriptorium de Cîteaux au XII<sup>e</sup> siècle*, Cîteaux, 1989, p. 149 sq. ; EAD., « L'enluminure cistercienne au XII<sup>e</sup> siècle », in *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, 1992, p. 271-285 (*Sources chrétiennes*, 380). Les bibliothèques de Cîteaux et de Vauluisant ont été présentées le 8 février 2008 dans le cadre du séminaire-atelier consacré aux recherches en cours sur les bibliothèques du haut Moyen Âge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, organisé par la section de codicologie, histoire des bibliothèques et héraldique de l'IRHT, par M.-F. Damongeot, F. Bougard et P. Petitmengin.
39. Outre la bibliothèque de Fontenay, il édite 294 actes jusqu'en 1214, dont 172 actes originaux. Il est intervenu à ce sujet lors de la journée des CBMA de janvier 2009. Voir : <http://cem.revues.org/document7572.html> et <http://www.artehis.cnrs.fr/BDD/CBMA/JourneesEtudes/CBMIII.pdf>.
40. Il conviendra d'éditer les actes originaux de La Ferté, qui n'ont pas été publiés par Georges Duby en 1953.
41. Ces derniers ont été examinés moins systématiquement, mais ils ont servi d'éléments de comparaison.
42. Ce travail se traduira également par l'édition des actes de l'abbaye de Reigny du XII<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Actuellement, je dispose de la transcription de plus de 130 actes rédigés au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Son chartrier est de dimensions relativement modestes (400 actes médiévaux). Une première publication en ligne devrait être effectuée rapidement dans le cadre du projet *Chartae Burgundiae Medii Aevi* (UMR 5594 Artheis) dirigé par Eliana Magnani.
43. Les notices sont des actes rédigés à la forme indirecte, qui ne disposent pas d'auteur au sens diplomatique du terme.
44. Je souhaite finalement étudier la charte sous tous ses aspects, externes et internes, c'est-à-dire dans sa matérialité (support, présence éventuelle d'un sceau et d'autres signes de validation, pliage) et dans son contenu (formules utilisées, personnages, toponymie...).
45. B.-M. ТОСК, « Auteur ou impétrant ? Réflexions sur les chartes des évêques d'Arras au XII<sup>e</sup> siècle », *BEC*, 149 (1991), p. 215-248.

46. Les pancartes sont des actes de grande taille, consignés sur une unique feuille de parchemin de nombreuses actions juridiques, qui peuvent être rédigées sous forme de notices ou simplement énumérées.
47. Certains de ces cartulaires sont dotés, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, de sommaires qui permettent de retrouver, avec une relative facilité, les documents consignés, tel est le cas par exemple du cartulaire de Clairvaux rédigé vers 1260 : AD Aube, 3 H 10. Voir annexe 3 : « Sommaire du cartulaire de Clairvaux, AD Aube, 3 H 10 ».
48. L. VEYSSIÈRE, *Recueil des chartes...*, op. cit., acte n° 119. Cet acte a été copié intégralement dans la pancarte n° 121 [8].
49. M. PARISSÉ, P. PEGEOT et B.-M. TOCK (éd.), *Pancartes monastiques des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, 1998.
50. G. DUBY, *Recueil des pancartes de La Ferté-sur-Grosne 1113-1178*, Bruxelles, 2000.
51. Les travaux de Dominique Stutzmann répondent à cette attente pour l'abbaye de Fontenay. Sa thèse intitulée : *Les pratiques de l'écrit chez les cisterciens au XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle : étude paléographique, diplomatique, archivistique et bibliothéconomique dans les premières abbayes de l'Ordre, d'après l'exemple de l'abbaye de Fontenay (Côte-d'Or)*, explore tous les aspects de l'écrit dans cette abbaye. Il procède également à de nombreuses comparaisons, qui rendent cette étude bien plus « globale » qu'une monographie.
52. A. BONDÉELLE-SOUCHIER, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d'hommes*, Paris, 1991 ; G. HENDRIX, « Bibliothèques et auteurs cisterciens », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 88/3-4 (1993), p. 795-804.
53. Dominique Stutzmann a déjà proposé une étude paléographique renouvelée dans sa thèse sur l'écriture à Fontenay (voir note 48).
54. Il faut également voir les dates des campagnes de fabrication des reliures.
55. M. PORTELLI, *Le scriptorium de l'abbaye cistercienne de La Ferté...*, op. cit.
- 

## INDEX

**Mots-clés** : cistercien, écrit, écriture